

Monsieur le Préfet de Loire Atlantique
Direction de la coordination et du management de
l'action publique
Bureau des procédures d'utilité publique
6, quai Ceineray
BP 33515
44035 NANTES CEDEX 1

Nos réf. : CF/MA-2016-03-0063

Nantes, le 23 mars 2016

Monsieur le Préfet,

Vous m'avez adressé, pour avis, les dossiers d'approbation du projet d'ouvrage (APO) porté par le Réseau de Transport d'Electricité concernant la création :

- ♦ de la liaison sous-marine et souterraine Banc de Guérande – Prinquiau,
- ♦ des liaisons de raccordement du poste de Prinquiau au réseau public de transport d'électricité.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre du raccordement électrique du parc éolien en mer de Saint-Nazaire.

Les membres du bureau de la Commission locale de l'eau ont examiné ces deux projets de liaisons lors de sa réunion du 8 mars 2016 et ont émis un avis favorable sur le premier dossier de création de la liaison sous-marine et souterraine Banc de Guérande-Prinquiau et réservé sur la liaison de raccordement du poste de Prinquiau au réseau public de transport d'électricité.

En effet, si le dossier fait état de la localisation précise du passage des câbles comme demandé dans notre avis du 24 février 2015, il ne donne pas d'indications, au cas par cas, des milieux rencontrés et de l'impact prévisionnel des travaux et reste sur des grands principes qui, même s'ils sont pertinents, restent trop sommaires. De plus, aucun suivi post-travaux n'est présenté dans le dossier au regard des impacts engendrés par le projet suite à la précision du tracé.

Également, la partie amont du tracé impacte des parcelles dont la CARENE projette la restauration au titre de la compensation des zones humides.

Ainsi, dans l'attente de ces compléments, le bureau de la CLE réserve son avis sur le projet de liaison de raccordement du poste de Prinquiau au réseau public de transport d'électricité.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes respectueuses salutations.



Christian COUTURIER
Président de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire